



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Héléne ROY	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

## *Membres absents :*

Mme Fadoua LALOUCHE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Michel ROTGER	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

## **OBJET : CULTURE ET SPORTS**

**Réalisation d'un "Pôle sportif Europa" à Chenôve - Modification du périmètre de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**

Dans le cadre de la réalisation du "Pôle sportif Europa" à Chenôve et afin de poursuivre la maîtrise foncière du site, le Grand Dijon a sollicité de Monsieur le Préfet de la Côte d'Or par délibération du 26 juin 2008 la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet, d'une emprise totale d'environ 13 ha, et l'ouverture d'une enquête parcellaire.

Le périmètre prévu n'incluait pas les terrains situés au Nord/Ouest du site grevés d'une servitude d'emplacement réservé n°18 au profit de Réseau Ferré de France (RFF) en vue de la réalisation de la branche Est de la LGV Rhin Rhône.

RFF a accepté la levée partielle de cette servitude. La Ville de Chenôve a ainsi approuvé par délibération du 12 mars 2009, la modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de prendre en compte la levée partielle.

Il est opportun aujourd'hui d'intégrer l'emprise correspondante, d'une superficie totale de 7 545 m<sup>2</sup>, dans le périmètre du pôle sportif, afin de permettre un aménagement plus cohérent et de modifier en conséquence le dossier de demande de DUP et d'enquête parcellaire.

C'est pourquoi, il est proposé de rapporter partiellement la délibération du 26 juin 2008 en ce qui concerne l'emprise et le coût des terrains à acquérir étant précisé que le coût total d'aménagement du projet demeure inchangé.

Le montant de la dépense est ainsi estimé à la somme totale de 21,7 M € hors taxes, soit un montant de 983 000 € correspondant au coût du foncier sur une base de 5,50 €/m<sup>2</sup> conforme à l'évaluation de France Domaine et un montant de 20,7 M € hors taxes correspondant au coût des travaux.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE**

- **de rapporter** partiellement la délibération du 26 juin 2008 en ce qui concerne uniquement l'emprise et le coût des terrains à acquérir, afin d'intégrer dans le périmètre de l'opération plusieurs parcelles, d'une superficie totale de 7 545 m<sup>2</sup> précédemment grevées d'une servitude d'emplacement réservé, aujourd'hui levée ;
- **de dire** que le projet de réalisation du pôle sportif représente ainsi une emprise foncière d'environ 14 ha ;
- **de dire** que le montant de la dépense est estimé à la somme totale arrondie à 21,7 M € hors taxes, comprenant d'une part, la charge foncière d'environ 983 000 € calculée sur la base d'un prix unitaire de 5,50 €/m<sup>2</sup> augmenté des indemnités accessoires et d'autre part, le coût des travaux évalués à 20,7 M € hors taxes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes judiciaires, administratifs ou notariés liés à l'expropriation ou aux accords amiables.
- **d'autoriser** M. le Président à solliciter toutes subventions, participations et co-financements possibles.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**27 MARS 2009**



Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président



Pierre PRIBETICH

Convocation envoyée le 19 mars 2009  
Publié le 27 mars 2009  
Déposé en Préfecture le

Vu pour être annexé à la délibération n° 34  
du Conseil de Communauté du 26 mars 2009  
Dijon, le

Pour le Président,  
Le Vice-Président

27 MARS 2009

Pierre PRIBEFICH

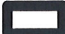


PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 MARS 2009

Chenôve

Longvic

Marsannay-la-Côte

-  Nouveau Périmètre DUP
-  Emprise complémentaire
-  Emprise initiale

N  
1:5 000